Cinquante troisième année. - N° 211 A Jeudi 31 octobre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 225

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

853 878 098 RCS Bourges.
VITAMINES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Nom commercial : vitamines.
Administration : Gérant : MAZET Frédéric.
Capital : 1000 EUR.
Adresse : 3 - 5, place Jacques Chartier, 18130 Dun-sur-Auron.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 50000 Euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Vente de fruits et légumes vente de fromages et vins épicerie fine et tous produits alimentaires.
Adresse : 3 - 5, place Jacques Chartier, 18130 Dun-sur-Auron.
Précédent propriétaire : 808 646 418 RCS Bourges. **CARON** (frédéric).
Date de commencement d'activité : 1er octobre 2019.
Publication légale : l'Echo du Berry *du* 17 octobre 2019.
Oppositions : OFFICE NOTARIAL DE SERAUCOURT 3, rue DE SERAUCOURT 18000 Bourges- Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..
Commentaires : Mise en activité de la société Suivant acte reçu par Maître Paul SOURDILLE notaire à Bourges (18000) le 30/09/2019, enregistré à bourges 1, le08/10/2019, dossier 2019 32009, référence 2019 N 833 Acquisition d'un fonds à compter du 30/09/2019 domicile du précédent propriétaire exploitant : 25 grande rue 18130 DUN SUR AURON les oppositions des créanciers au paiement du prix de vente doivent être formées par acte extrajudiciaire à peine de nullité dans les 10 jours à compter de la dernière publication (qui est celle du BODACC) - article L 141 - 14 le bulletin officiel des annonces légales civiles et commerciales est publié sous forme électronique dans des conditions de nature à garantir son authenticité et accessibilité permanente et gratuite.